



# DEPECHE

## de la Nuit dernière

### LA DISCUSSION DU TRAITÉ DE PAIX A COMMENCÉ LA CHAMBRE

M. Briand définit sa politique dans une réponse à M. Jonart

Paris, 23 août. — Cette séance de rentrée, qui doit ouvrir la discussion du traité de paix, provoque une assez vive curiosité dans le public. Les députés de retour des colonies ont été très intéressés par la situation politique et électorale. Aussi a-t-on vu dans les couloirs, au banc des ministres, sous la présidence de M. Pichon, ministre des affaires étrangères; sous la présidence de M. Briand, secrétaire d'Etat; sous la présidence de M. Jonart, président de la commission d'interpellations.

M. Pichon demande que celles relatives aux traités extérieurs soient ajournées après la discussion du traité.

M. Jonart propose le même ajournement pour les interpellations sur le sujet économique. Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle alors la discussion du traité de paix. Le député M. de Champeleine, président de la discussion générale.

### M. DE CHAMPELEINE

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

M. de Champeleine reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu compte des vœux exprimés par les députés de retour des colonies.

paquet contenant des cartes routières annotées et recouvert de papier rouge. Le paquet est de fait en effet, lorsque le paquet parvient à Mme Michèle, une des cartes annotées est perdue. Mme Bodard, qui a été chargée de ce paquet, se rend compte de la perte. Elle s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

M. Bodard explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées. Mme Bodard se rend compte de la gravité de la situation et s'adresse à M. Bodard, qui lui explique que le paquet a été ouvert et que les cartes ont été volées.

chimie commença le 6 novembre; les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

Les demandes d'inscription seront reçues à Bordeaux au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, de neuf heures à six heures, du mardi au vendredi, et de dix heures à six heures, le samedi. Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 6 octobre.

parmi des roses, aux collines de Flouac. Deux heures après, le corps de M. Joly, un garde-pêche à réchepé, près de la passerelle, le corps du jeune René Joly. Son cadavre a été transporté à l'obédience de la commune de Flouac, et les corps des deux autres noyés, M. Fabert et Mme Courtois, ont été retrouvés à remonter également à la surface.

TOUS SYSTEMES DE DENTIERES Remplacement de dents naturelles - réparations immédiates. 16, rue de la République, Bordeaux.

CHRONIQUE MARITIME LANCEMENT DU DRAGON DE MINES CHEVIGNON Mercredi matin, à six heures de nuit, heures, aux Chantiers maritimes du Sud-Ouest, a eu lieu le lancement du « Chevalier », un grand bâtiment de guerre, construit par les constructeurs de l'établissement, à participation de M. Dubanel, maître du port, assisté au lancement par M. Chevalier.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur. Ce sous-marin est le premier d'une série de trois autres de ce genre.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

« Chevalier » appartient à la série des sous-marins de guerre, dont on a déjà vu la prise en mer. Ses caractéristiques sont : longueur 11 mètres; largeur, 7 m. 45; hauteur, 3 m. 70. Son déplacement est de 270 tonnes et sa puissance de 48 chevaux-vapeur.

LES SOUS-AGENTS DES P. T. T. Paris, 23 mars. — Le Congrès national des sous-agents des postes et télégraphes français a ouvert ses travaux. Après l'adoption du rapport financier, divers orateurs ont prononcé la lecture de leur rapport sur les revendications des sous-agents.

MORT DU COLONEL JAUREGUIRY Nous apprenons, avec un vif regret, la mort du colonel Jaureguiery, commandant la 58<sup>e</sup> brigade d'artillerie, à Bordeaux, qui, le 22 juillet dernier, fut victime, dans un accident d'automobile, d'un grave accident d'automobile, aux environs de Martignas, au cours d'une tournée d'inspection.

COMMENCEMENT D'INCENDIE Mardi, vers minuit, un commencement d'incendie s'est déclaré à la Librie, 3, chez M. Clerc, au passage de la Librie, à Bordeaux. Le feu a pris dans une laque de papier, et bientôt une flamme épaisse a envahi toute la pièce. Les voisins ont été appelés à l'aide, et l'incendie a été éteint après quelques heures de travail.

LA LOYALTE DE LA SOUSY Le cadavre de trois personnes noyées dimanche à La Souzy ont été retrouvés dans la Seine, à Paris. Les corps ont été retrouvés dans la Seine, à Paris. Les corps ont été retrouvés dans la Seine, à Paris.

LES SOUS-AGENTS DES P. T. T. Paris, 23 mars. — Le Congrès national des sous-agents des postes et télégraphes français a ouvert ses travaux. Après l'adoption du rapport financier, divers orateurs ont prononcé la lecture de leur rapport sur les revendications des sous-agents.

MORT DU COLONEL JAUREGUIRY Nous apprenons, avec un vif regret, la mort du colonel Jaureguiery, commandant la 58<sup>e</sup> brigade d'artillerie, à Bordeaux, qui, le 22 juillet dernier, fut victime, dans un accident d'automobile, d'un grave accident d'automobile, aux environs de Martignas, au cours d'une tournée d'inspection.

COMMENCEMENT D'INCENDIE Mardi, vers minuit, un commencement d'incendie s'est déclaré à la Librie, 3, chez M. Clerc, au passage de la Librie, à Bordeaux. Le feu a pris dans une laque de papier, et bientôt une flamme épaisse a envahi toute la pièce. Les voisins ont été appelés à l'aide, et l'incendie a été éteint après quelques heures de travail.

LA LOYALTE DE LA SOUSY Le cadavre de trois personnes noyées dimanche à La Souzy ont été retrouvés dans la Seine, à Paris. Les corps ont été retrouvés dans la Seine, à Paris. Les corps ont été retrouvés dans la Seine, à Paris.